

# s'inscrire à l'UNIL

Directive de la Direction en matière de conditions  
d'immatriculation 2012-2013

# SOMMAIRE

1. L'UNIL en bref	(3)	8. conditions d'immatriculation en master	(34)
2. Les étudiants en chiffres	(3)	9. doctorat	(36)
3. Généralités	(4)	10. Admission aux programmes de master of advanced studies	(38)
4. Déroulement de l'immatriculation	(4)	11. équivalences de cours, de séminaires et d'examens	(38)
5. Année académique	(6)	12. cours d'appoint et cours de vacances	(39)
6. Délais	(6)	13. étudiants-hôtes	(40)
7. conditions d'immatriculation en bachelor	(8)	14. transfert d'université ou de faculté	(41)
7.1 Pour les titulaires d'un diplôme suisse	(8)	15. mobilité	(42)
7.2 Pour les titulaires d'un diplôme étranger	(9)	16. Taxe administrative	(43)
7.3 Admission sans maturité	(27)	17. coût de la vie et des études	(44)
7.4 Conditions particulières aux facultés et écoles	(29)	18. bourses	(44)
7.5 Examen de français	(32)	19. permis pour études - visa	(45)
7.6 Examen complémentaire des universités suisses (ECUS)	(33)	20. Logement	(46)
		21. Accès au site de l'UNIL	(46)
		adresses principales à l'UNIL	(47)

Par souci de lisibilité, nous avons renoncé à féminiser les catégories de personnes dans ce document. Merci de votre compréhension.

English version: [www.unil.ch/immat/page4890\\_en.html](http://www.unil.ch/immat/page4890_en.html)

## 1. L'UNIL en bref

Fondée en 1537, l'Académie de Lausanne a été transformée en Université en 1890. Elle est aujourd'hui l'un des principaux centres universitaires de Suisse. Ses compétences sont réparties en 7 facultés: théologie et sciences des religions, droit et sciences criminelles, lettres (y compris l'Ecole de français langue étrangère), sciences sociales et politiques (SSP), hautes études commerciales (HEC), géosciences et environnement (FGSE), biologie et médecine (FBM).

### L'enseignement

L'Université de Lausanne offre des programmes menant à des diplômes, bachelors, masters et doctorats, ainsi que des programmes de Master of Advanced Studies dans un large éventail de domaines, tant dans les sciences du vivant que dans les sciences humaines et sociales. Toutes les filières proposent des plans d'études conformes au modèle européen dit «de Bologne» avec un 1<sup>er</sup> cursus en 3 ans menant à un bachelor (180 crédits ECTS) et un 2<sup>e</sup> cursus en 1,5 ou 2 ans menant au master (90 à 120 crédits ECTS).

### La recherche

L'Université de Lausanne compte plus de 130 unités d'enseignement et de recherche oeuvrant dans des domaines aussi divers que la numismatique grecque et romaine, le droit de l'environnement ou la biologie du développement. Au sein de ses instituts, laboratoires et bibliothèques, 2300 chercheurs, dont 470 professeurs, travaillent chaque jour sur des projets de recherche de portée nationale ou internationale. Les collaborations développées auprès de nombreuses institutions universitaires ou organisations indépendantes placent l'Université de Lausanne au coeur d'une synergie de compétences. Ouverte sur le monde académique, mais aussi sur le secteur privé (entreprises, médias, associations culturelles, etc.), l'UNIL met ses talents et ses connaissances au service d'un large public.

## 2. Les étudiants en chiffres

au total : 12'201

### D'où viennent-ils ?

Canton de Vaud :	5811 (48 %)
Autres cantons suisses :	3991 (33 %)
Etranger :	2399 (20 %)

### Où sont-ils ?

Théologie et Sciences des religions	80
Droit et Sciences criminelles	1631
Lettres	2299
SSP (Sciences sociales et politiques)	2551
HEC (Hautes études commerciales)	2322
FGSE (Géosciences et environnement)	723
FBM (Biologie et médecine)	2595

(Etat : novembre 2011)



### 3. généralités


En application de la Loi sur l'Université de Lausanne et de son Règlement d'application, la Direction adopte la directive suivante en matière de conditions d'immatriculation. Elle n'est valable que pour l'année académique indiquée en page de couverture, et peut être modifiée en tout temps. Elle concerne, pour l'essentiel, l'admission en programme de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cursus (bachelor et master), ainsi qu'en doctorat. Pour les renseignements portant sur les programmes de Master of Advanced Studies (MAS), voir page 38.

L'immatriculation est l'autorisation que l'Université donne à un étudiant de s'inscrire dans une faculté, dans le but de suivre les différents cours, séminaires et travaux pratiques nécessaires à l'obtention d'un titre universitaire.

D'autres informations utiles se trouvent sur les sites suivants :

- \* [www.unil.ch/bienvenue](http://www.unil.ch/bienvenue)
- \* [www.unil.ch/enseignement](http://www.unil.ch/enseignement)  
(liste et descriptif de tous les programmes proposés par l'UNIL)
- \* ceux des facultés et écoles de l'Université de Lausanne : [www.unil.ch/central/page2863.html](http://www.unil.ch/central/page2863.html)
- \* la Conférence des Recteurs des Universités Suisses : [www.crus.ch](http://www.crus.ch) (généralités) et [www.crus.ch](http://www.crus.ch), rubrique étudiant en Suisse (délais et conditions d'immatriculation, taxes, etc. en vigueur dans les universités suisses)
- \* vous trouverez la traduction anglaise de cette Directive sous : [www.unil.ch/immat/page4890\\_en.html](http://www.unil.ch/immat/page4890_en.html)

### 4. déroulement de la procédure d'immatriculation

 **Attention :** ne pas oublier de prendre connaissance des délais et conditions figurant dans les diverses rubriques de la Directive en matière de conditions d'immatriculation.

1. Après avoir pris connaissance des conditions d'immatriculation, le candidat dépose dans les délais (voir page 6) sa demande d'admission en ligne (voir [www.unil.ch/immat](http://www.unil.ch/immat)) et envoie au Service des immatriculations et inscriptions son dossier complet ; contenu du dossier :
  - a. inscription en bachelor avec un diplôme de fin d'études secondaires suisse : page 8
  - b. inscription en bachelor avec un diplôme de fin d'études secondaires étranger : page 9
  - c. inscription en master : page 34
  - d. inscription en doctorat : page 36.
2. Le Service des immatriculations et inscriptions traite le dossier et vérifie si les conditions formelles d'admission au programme choisi sont remplies.

Master, doctorat et étudiants-hôtes : si elles remplissent les conditions formelles, les candidatures en master et doctorat sont ensuite soumises à la faculté ou école concernée, qui doit donner son préavis. Les demandes d'étudiants-hôtes doivent aussi obtenir l'accord de la faculté ou école.

3. Le candidat accepté reçoit une attestation d'admission à l'immatriculation, accompagnée d'informations sur l'UNIL et d'instructions lui expliquant comment confirmer son immatriculation; le candidat refusé est aussi avisé par écrit.

**Tous les candidats recevant une décision écrite, il est inutile de contacter le Service des immatriculations et inscriptions avant d'avoir obtenu une réponse de sa part.**

4. Selon sa nationalité, le candidat étranger doit obtenir un visa pour études avant de venir en Suisse; il se rend à l'Ambassade ou au Consulat suisse le plus proche pour déposer sa demande, qui doit comporter notamment l'attestation d'admission à l'immatriculation. Le Service des immatriculations et inscriptions ne peut intervenir dans ce processus auprès des autorités (Ambassade, Consulat, Service cantonal de la population). Ces démarches pouvant prendre deux à trois mois, il est conseillé de les entreprendre au plus vite. Pour disposer de suffisamment de temps, les candidats devant obtenir un visa en vue d'études en Suisse déposeront donc leur demande d'immatriculation au moins deux mois avant les délais généraux (voir page 6).

5. Le candidat confirme son immatriculation selon les instructions qui lui ont été fournies avec l'attestation d'admission à l'immatriculation; les délais indiqués dans ces instructions doivent impérativement être respectés, faute de quoi le dossier est annulé.

Si l'admission est soumise à des conditions (réussite de l'examen complémentaire des universités suisses (voir page 33) ou de l'examen de français (voir page 32), obtention du diplôme de fin d'études secondaires ou du grade universitaire, etc.), elles doivent être remplies avant la confirmation de l'immatriculation, soit au plus tard lors de la reprise des cours. **Attention: si le diplôme (ou l'attestation d'obtention du grade) ne peut être fourni**

**avant la reprise des cours, l'immatriculation doit être annulée; un éventuel report de la candidature sera examiné sur la base des dispositions en vigueur lors de la demande de réactivation du dossier.**

6. La facture portant sur les taxes d'inscription aux cours du premier semestre est envoyée ensuite; les candidats domiciliés à l'étranger ne peuvent donc pas payer les taxes avant de s'être présentés à la réception du Service des immatriculations et inscriptions pour confirmer leur immatriculation. Le bulletin de versement remis par le Service des immatriculations et inscriptions permet d'effectuer le paiement des taxes auprès d'un guichet de la poste suisse ou par e-banking.

7. Lorsque le candidat s'est acquitté des taxes d'inscription aux cours, il a le statut d'étudiant; il peut obtenir une attestation d'inscription au semestre (la marche à suivre sera indiquée au verso de la facture des taxes d'inscription).

Pour le traitement de certaines candidatures, le Service des immatriculations et inscriptions doit requérir des informations complémentaires (auprès du Centre d'information sur les questions de reconnaissance (Swiss ENIC), du candidat, des écoles ou universités qu'il a fréquentées, etc.). Pour les programmes de master et de doctorat, ainsi que pour les étudiants-hôtes, le Service doit de plus obtenir le préavis de la faculté ou école concernée (voir point 2). Le temps écoulé entre l'envoi de la demande et la décision finale d'admission à l'immatriculation peut donc comporter plusieurs semaines.

**Il est par conséquent conseillé de déposer son dossier le plus tôt possible.**

## 5. Année académique

### L'année académique est divisée en deux semestres:

Le semestre d'automne débute le 1<sup>er</sup> août (les cours reprennent mi-septembre, au début de la semaine 38) et se termine le 31 janvier; le semestre de printemps commence le 1<sup>er</sup> février (les cours reprennent au début de la semaine 8) et s'étend jusqu'au 31 juillet. Les sessions d'examens ont lieu pendant les périodes suivantes:

- \* session de janvier: vendredi de la semaine 2, semaines 3, 4, 5
- \* session de juin: semaines 24, 25, 26, 27
- \* session de septembre: semaines 34, 35, 36.



## 6. Délais pour le dépôt du dossier

Le dépôt de la candidature en ligne ainsi que l'envoi des documents requis doivent être effectués dans les délais suivants.

/// Pour tenir compte des délais administratifs, et se prémunir contre tout risque de dépassement, les candidats soumis à l'obligation d'obtention d'un visa en vue d'études en Suisse (voir page 45) sont invités à déposer leur demande d'immatriculation au moins deux mois avant les délais généraux (avant le 28 février, respectivement le 30 septembre).

### I. Bachelor et master (valable aussi pour les cursus de l'EFLE) a) semestre d'automne 2012/2013:

- \* délai général: 30 avril 2012 pour tous les cursus sauf la médecine
- \* délai pour les candidats devant obtenir un visa: 28 février 2012 pour tous les cursus sauf la médecine (voir aussi page 29).

### Exception

Médecine: en plus du dépôt de la candidature auprès de l'UNIL dans les délais indiqués ci-dessus, il est obligatoire de se préinscrire avant le 15 février 2012 auprès de la Conférence des Recteurs des Universités Suisses à Berne ([www.crus.ch](http://www.crus.ch), rubrique inscription aux études de médecine). Voir aussi page 29.

**Attention:** le délai du 30 avril, respectivement du 28 février, est à respecter même si le diplôme donnant droit à l'immatriculation (maturité, baccalauréat, bachelor, etc.) n'est délivré que dans le courant de l'été. Dans ce cas, le candidat envoie les autres documents avant le 30 avril, respectivement le 28 février, en indiquant la date à laquelle la copie du diplôme donnant accès à l'UNIL sera envoyée au Service des immatriculations et inscriptions. Il appartient cependant au candidat de fournir les pièces manquantes suffisamment tôt pour permettre le traitement du dossier, faute de quoi la demande est annulée. Ceci est particulièrement important si l'admission est soumise à la réussite de l'examen de français (voir page 32) ou de l'examen complémentaire des universités suisses (ECUS) (voir page 33).

#### **b) semestre de printemps 2013:**

- \* délai général: 30 novembre 2012
- \* délai pour les candidats devant obtenir un visa: 30 septembre 2012.

Attention: seuls les étudiants en droit allemand, les étudiants-hôtes (sous réserve de l'accord de la faculté) ainsi que les candidats à certains programmes de master et de MAS peuvent s'immatriculer au semestre de printemps.

#### **c) délai pour déposer une demande d'admission sur dossier**

(uniquement pour le bachelor, voir page 27):

1<sup>er</sup> mars 2012 pour le semestre d'automne 2012/2013.

## **II. Doctorat**

Le dossier complet doit parvenir au Service des immatriculations et inscriptions:

#### **a) semestre d'automne 2012/2013:**

jusqu'au 31 juillet 2012

#### **b) semestre de printemps 2013:**

jusqu'au 31 janvier 2013.

Voir le chapitre « Doctorat », page 36 pour les détails.

### **III. Délais particuliers pour les programmes de Master of Advanced Studies (MAS)**

Se renseigner auprès du Service des immatriculations et inscriptions ou auprès de l'administration du programme choisi (voir page 38).

#### **Adresse d'envoi des dossiers après dépôt de la candidature en ligne:**

Université de Lausanne  
Service des immatriculations et inscriptions  
Unicentre  
1015 Lausanne

Tous les délais, y compris ceux valables pour les étudiants déjà immatriculés à l'UNIL, sont disponibles sous:

[www.unil.ch/webdav/site/interne/shared/textes\\_leg/3\\_ens/dir3\\_2\\_ taxes\\_delais5.pdf](http://www.unil.ch/webdav/site/interne/shared/textes_leg/3_ens/dir3_2_ taxes_delais5.pdf)



# 7. conditions d'immatriculation en bachelor

## 7.1 conditions d'immatriculation pour les titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires suisse

– **procédure**: page 4  
– **délais**: page 6  
– **choix des études**:  
[www.unil.ch/enseignement](http://www.unil.ch/enseignement)  
– **candidature en ligne**:  
[www.unil.ch/dimmat](http://www.unil.ch/dimmat)

– **conditions particulières aux facultés**: page 29  
– **coût de la vie et des études**: page 44

### Diplômes suisses permettant l'immatriculation

Les titulaires de diplômes secondaires suisses peuvent, en principe, avoir accès à toutes les facultés. Ils sont dispensés de l'examen de français.

### Les titres suivants donnent accès à l'Université de Lausanne :

- \* certificat cantonal de maturité gymnasiale reconnu par la Confédération
- \* certificat de maturité délivré par la Commission suisse de maturité
- \* certificat de maturité professionnelle complété du certificat d'examen complémentaire de la Commission suisse de maturité (passerelle Dubs)
- \* bachelor d'une Haute école spécialisée (HES) ou d'une Haute école pédagogique (HEP)
- \* certificat cantonal de maturité commerciale gymnasiale


Les titres susmentionnés donnent accès à la 1<sup>re</sup> année d'études (bachelor), sans condition particulière d'admission. Demeurent réservées les conditions d'inscription aux examens fixées par les différents règlements des facultés et écoles. Voir aussi les conditions particulières aux facultés et écoles, page 29.

Les examens préalables d'admission d'une autre université suisse ne sont pas reconnus.

### Procédure (voir aussi page 4)

Le candidat envoie dans les délais (page 6) son dossier complet (voir ci-dessous) à l'adresse suivante :

Université de Lausanne  
Service des immatriculations et inscriptions  
Unicentre  
1015 Lausanne

 **Attention**: seuls les dossiers complets et remis dans les délais seront examinés. En cas d'absence non motivée d'un ou plusieurs des documents mentionnés ci-dessous, aucune suite ne sera donnée à la demande d'immatriculation.

### Contenu du dossier pour une admission en bachelor:

Après avoir déposé sa demande en ligne ([www.unil.ch/immat](http://www.unil.ch/immat), rubrique *futurs étudiants* puis *bachelor*), le candidat envoie au Service des immatriculations et inscriptions:

- \* une copie de la fiche récapitulative de saisie imprimée lors du dépôt de la candidature en ligne
- \* une photo format passeport
- \* les photocopies du diplôme de fin d'études secondaires et, le cas échéant, du diplôme universitaire ou HES/HEP et du supplément au diplôme (si remis)
- \* le cas échéant, les photocopies des relevés de notes obtenues à tous les examens présentés à l'université ou auprès de la HES/HEP et l'attestation d'exmatriculation (l'attestation doit être fournie au plus tard avant le début des cours)
- \* un curriculum vitae complet
- \* une copie du passeport ou de la carte d'identité.

**Attention:** il est nécessaire de déposer sa candidature en ligne et d'envoyer les documents par courrier postal.

Les candidats seront informés, personnellement et par écrit d'ici fin juillet au plus tard, de la suite qui sera donnée à leur demande et des modalités à remplir en vue de leur immatriculation.

**Attention:** les candidats ayant déjà effectué des études universitaires sans obtenir de grade peuvent voir leur demande soumise à des restrictions (voir page 41).

## 7.2 conditions d'immatriculation pour les titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires étranger

– **procédure:** page 4  
– **délais:** page 6  
– **choix des études:**  
[www.unil.ch/enseignement](http://www.unil.ch/enseignement)  
– **candidature en ligne:**  
[www.unil.ch/dimmat](http://www.unil.ch/dimmat)  
– **conditions particulières aux facultés:** page 29

– **examen de français:** page 32  
– **ECUS:** page 33  
– **taxe administrative:** page 43  
– **coût de la vie et des études:** page 44  
– **visa:** page 45

### Règles générales pour les études secondaires

Sauf indication contraire dans les pages suivantes, seuls les diplômes de fin d'études secondaires ayant un caractère de formation générale (essentiellement de type littéraire ou scientifique) sont reconnus, sous réserve de certaines exigences de moyenne et d'examens complémentaires d'admission.

Pour déterminer la liste des diplômes étrangers donnant accès aux études de bachelor ainsi qu'à l'EFLE, l'Université de Lausanne se base sur les « Recommandations du 7 septembre 2007 de la CRUS relatives à l'évaluation des diplômes d'études secondaires supérieures étrangers » ainsi que sur les travaux de la Commission d'admission et d'équivalences de la CRUS.

De manière générale, le diplôme doit être équivalent, pour l'essentiel (en heures et branches), à une maturité gymnasiale suisse.

**Il doit notamment:**

- \* être le diplôme de fin d'études secondaires le plus élevé dans le pays de délivrance, obtenu après au moins 12 ans d'études (éventuellement 11 ans, si les années 9, 10 et 11 font partie de l'enseignement secondaire supérieur)
- \* avoir été acquis à l'issue d'une formation non abrégée, en principe accomplie au sein d'une école
- \* y donner un accès général aux études universitaires
- \* avoir été délivré par l'Etat ou, éventuellement, par une institution reconnue par l'Etat qui l'a autorisée à délivrer ce type de diplôme
- \* être considéré comme étant de formation générale, et porter obligatoirement sur les six branches d'enseignement selon le tableau suivant:

1. Première langue
2. Deuxième langue
3. Mathématiques
4. Sciences naturelles (biologie, chimie ou physique)
5. Sciences humaines et sociales  
(géographie, histoire ou économie/droit)
6. Choix libre (une branche parmi les branches 2, 4 ou 5)

/// **Attention:** ces six branches doivent avoir été suivies dans chacune des trois dernières années d'études secondaires supérieures.

Le simple fait qu'un titre donne accès aux études universitaires dans le pays l'ayant délivré ne suffit pas pour autoriser l'immatriculation à l'UNIL.

**Ne sont pas reconnus:**

- \* les diplômes de type pédagogique, commercial, technique ou d'enseignement
- \* les diplômes spécialisés de fin d'études (construction, art, ménage, etc.)
- \* les diplômes de cours du soir, de cours par correspondance ou de cours pour adultes

- \* les diplômes obtenus à l'issue d'études secondaires suivies successivement dans divers systèmes éducatifs
- \* les examens préalables d'admission d'une autre université suisse ou étrangère.

L'Université de Lausanne soumet la reconnaissance des diplômes de fin d'études secondaires étrangers à des conditions particulières (notamment en ce qui concerne la moyenne et les examens complémentaires d'admission). En cas de doute, il appartient aux candidats de fournir tous les documents nécessaires à l'établissement de leur admissibilité.

Lorsqu'une attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine (le pays ayant délivré le diplôme de fin d'études secondaires) est exigée en plus du diplôme de fin d'études secondaires, cette attestation doit porter sur une place d'études dans la même orientation que celle choisie à l'UNIL. Si la présente Directive autorise un changement d'orientation, l'attestation d'admission universitaire doit dans tous les cas porter sur une orientation et un programme reconnus par l'UNIL. L'obligation de réussir l'examen complémentaire des universités suisses (ECUS) demeure réservée.




## Règles générales pour les études universitaires

Lorsque des études universitaires sont exigées pour l'admission en bachelor ainsi qu'à l'EFLE, seuls sont reconnus les programmes universitaires comparables à ceux existant en Suisse, et suivis, sauf exception, auprès d'universités publiques (reconnues par l'UNIL). En principe, ces études doivent avoir été effectuées dans une université située dans le même pays que celui ayant délivré le diplôme de fin d'études secondaires.

Ne sont notamment pas reconnus :

- \* les programmes universitaires d'une durée inférieure à ceux des universités suisses
- \* les formations universitaires technologiques ou professionnalisées
- \* les programmes suivis par correspondance ou télé-enseignement.

 **Attention:** les candidats ayant déjà effectué des études universitaires sans obtenir de grade peuvent voir leur demande soumise à des restrictions (voir page 41). Le fait d'avoir le diplôme exigé ne donne pas automatiquement droit à l'immatriculation, qui n'est accordée qu'après examen du dossier.

### Procédure (voir aussi page 4)

Après avoir déposé sa demande en ligne ([www.unil.ch/immat](http://www.unil.ch/immat), rubrique *futurs étudiants* puis *bachelor*), le candidat envoie dans les délais (page 6) son dossier complet (contenu : voir ci-contre) à l'adresse suivante :


Université de Lausanne  
Service des immatriculations et inscriptions  
Unicentre  
CH-1015 Lausanne

## Contenu du dossier pour une admission en bachelor :

- \* une copie de la fiche récapitulative de saisie imprimée lors du dépôt de la candidature en ligne
- \* une photo format passeport
- \* les photocopies certifiées conformes du diplôme de fin d'études secondaires et, le cas échéant, du diplôme universitaire et du supplément au diplôme (si remis)
- \* les copies certifiées conformes des relevés de notes des 3 dernières années d'études secondaires
- \* le cas échéant, les photocopies certifiées conformes des relevés de notes obtenues à tous les examens présentés à l'université
- \* un curriculum vitae complet
- \* une copie du passeport ou de la carte d'identité
- \* une copie de la preuve du virement des CHF 200.– / CHF 250.– (voir remarque à la page 43)
- \* une traduction authentifiée des documents qui ne sont pas rédigés en français, allemand, anglais ou italien.

 **Attention:** il est nécessaire de déposer sa candidature en ligne **et** d'envoyer les documents par courrier postal.

Les candidats seront informés, personnellement et par écrit d'ici fin juillet au plus tard, de la suite qui sera donnée à leur demande et des modalités à remplir en vue de leur immatriculation.

 **Attention:** seuls les dossiers complets et remis dans les délais seront examinés. En cas d'absence non motivée d'un ou plusieurs des documents mentionnés ci-dessus, aucune suite ne sera donnée à la demande d'immatriculation.

Le candidat accepté recevra ensuite une attestation d'admission à l'immatriculation (document indispensable à l'obtention d'un visa, voir page 45). Le candidat se rendra le plus rapidement possible à l'Ambassade ou au Consulat de Suisse de son lieu de résidence pour faire la demande de visa d'entrée en Suisse. Il se présentera, à la date qui lui sera communiquée et après obtention du visa pour étudiant, au Service des immatriculations et inscriptions à l'adresse mentionnée ci-dessus, muni des documents qui lui auront été indiqués, tels que :

- \* l'attestation d'admission à l'immatriculation
- \* l'original de son diplôme de fin d'études secondaires
- \* une adresse en Suisse, valable durant ses études à l'Université.

Si les documents présentés ne sont pas en règle ou si l'examen d'admission demandé selon les cas n'est pas réussi, l'immatriculation est refusée. Le candidat refusé sera avisé personnellement. Lorsque les conditions d'immatriculation ne sont pas remplies, l'admission n'est possible qu'après l'obtention d'un diplôme universitaire reconnu par l'UNIL.

## Titres et exigences

Ces conditions d'immatriculation sont des exigences minimales; elles ne sont valables que pour l'année académique indiquée et la Direction de l'Université se réserve le droit de les modifier à tout instant. Elles concernent l'admission en bachelor ainsi qu'à l'EFLE.

Seuls les diplômes de fin d'études secondaires ayant un caractère de formation générale donnent accès à l'immatriculation. Les candidats sont priés de prendre connaissance des autres exigences figurant dans la présente brochure, notamment les pages 10 et 11.

Les porteurs de diplômes de fin d'études secondaires étrangers sont admis sous réserve de la réussite d'examens complémentaires :

- \* l'examen complémentaire des universités suisses (ECUS) (page 33) ou
- \* l'examen de français (page 32) ou
- \* l'examen de classement pour les candidats à l'EFLE (page 31)



**Attention:** les diplômes de fin d'études secondaires supérieures doivent être de formation générale (voir page 10 et suivantes)

Pays	Nom du diplôme	Moyenne	+	Conditions complémentaires	+	examen de français ou ECUS
<b>Afghanistan</b>	Baccaluria	75 %	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
<b>Afrique du Sud</b>	National Senior Certificate (NSC)	60 % (Grade 5)	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
<b>Albanie</b>	Dëftesë pjekurie		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
			ou		+	ECUS
<b>Algérie</b>	Baccalauréat d'Enseignement Secondaire Général (lettres et sciences humaines / langues étrangères / sciences expérimentales / exactes)	12/20			+	ECUS
<b>Allemagne</b>	Zeugnis der allgemeinen Hochschulreife Etudiants en droit allemand : voir « Conditions particulières aux facultés » page 30	2,5	ou	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
					+	examen de français
<b>Angola</b>	Certificado de Estudos Pre-Universitarios de curso medio	12/20	+		+	ECUS
<b>Arabie Saoudite</b>	Bachelor of Arts ou of Science				+	examen de français
<b>Argentine</b>	Bachiller	7/10	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
<b>Arménie</b>	Atestat midzinakarg krtoitjan		+	deux années d'études réussies auprès d'une université, dans une orientation et un programme reconnus par l'UNIL	+	examen de français
<b>Autriche</b>	Reifezeugnis des Gymnasiums, des Realgymnasiums, des Wirtschaftskundlichen Realgymnasiums, des Oberstufenrealgymnasiums, der Bundeshandelsakademie				+	examen de français
<b>Australie</b>	Australian Capital Territory: ACT Year 12 Certificate New South Wales: Higher School Certificate (HSC) Northern Territory: Northern Territory Certificate of Education (NTCE) Queensland: Queensland Certificate of Education South Australia: South Australian Certificate of Education (SACE)		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
			ou		+	ECUS

Pays	Nom du diplôme	Moyenne +	Conditions complémentaires	+ examen de français ou ECUS	
<b>Australie</b> (suite)	Tasmania: Tasmanian Certificate of Education (TCE) Victoria: Victorian Certificate of Education (VCE) Western Australia: Western Australian Certificate of Education (WACE)	+  <b>ou</b>	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+ examen de français  + ECUS	
<b>Azerbaïdjan</b>	Orta tahsil haqqında attestat	+	deux années d'études réussies auprès d'une université, dans une orientation et un programme reconnus par l'UNIL	+ examen de français	
<b>Bahreïn</b>	Thawjhiya (School Leaving Certificate, literary track/scientific track)	80 %		+ ECUS	
<b>Bangladesh</b>	Bachelor Honours (programme de 3 ans au minimum)			+ examen de français	
<b>Belgique</b>	Certificat d'enseignement secondaire supérieur / Diploma van hoger secundair onderwijs / Abschlusszeugnis der Oberstufe des Sekundarunterrichts			+ examen de français pour le Diploma van hoger secundair onderwijs/Abschlusszeugnis der Oberstufe des Sekundarunterrichts	
<b>Bénin</b>	Baccalauréat de l'Enseignement du Second Degré (Série A1 philosophie - lettres / Série A2 lettres - sciences humaines / Série B économiques et social / Série C mathématiques et sciences physiques / Série D mathématiques et sciences de la nature)	12/20		+ ECUS	
<b>Biélorussie</b>	Attestat o srednem obrazovanii	+	deux années d'études réussies auprès d'une université, dans une orientation et un programme reconnus par l'UNIL	+ examen de français	
<b>Bolivie</b>	Bachiller Científico-Humanístico / en Humanidades	5	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+ ECUS
<b>Bosnie-Herzégovine</b>	Diploma o završenju srednjoj skoli / Svjedodzba o maturi / Diploma o završenju Gimnaziji / Diploma o položenom (završenom/maturskom) ispitu	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+ examen de français  + ECUS	
<b>Botswana</b>	Botswana General Certificate of Secondary Education	C		+ ECUS	
<b>Brésil</b>	Diploma de Ensino Medio	7/10 (bom)	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+ ECUS
<b>Bulgarie</b>	Diploma za (zavarseno) sredno obrazovanie (en 12 ans)	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+ examen de français  <b>ou</b> + ECUS	

**Attention:** les diplômes de fin d'études secondaires supérieures doivent être de formation générale (voir page 10 et suivantes)

Pays	Nom du diplôme	Moyenne	+	Conditions complémentaires	+	examen de français ou ECUS
<b>Burkina Faso</b>	Baccalauréat de l'Enseignement du Second Degré, Série A philosophie - lettres / Série C mathématiques et sciences physiques / Série D mathématiques et sciences naturelles	12/20			+	ECUS
<b>Burundi</b>	Diplôme des Humanités Générales + Diplôme d'Etat	60 % au Diplôme d'Etat	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
<b>Cambodge</b>	Certificate of Upper Secondary Education	B ou 30/50	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
<b>Cameroun</b> francophone	Baccalauréat de l'enseignement secondaire, D: math et sciences de la vie et terre / A: littéraires / C: math et sciences physiques	12/20			+	ECUS
anglophone	Cameroon GCE comprenant au moins 6 sujets indépendants de formation générale dont 3 Advanced Level (dont un A-level en mathématiques ou sciences naturelles)	C pour chaque sujet				
<b>Canada</b>	Alberta: Alberta High School Diploma British Columbia / Yukon: Secondary School Graduation Diploma – Dogwood Diploma Manitoba: High School Graduation Diploma New Brunswick: High School Graduation Diploma Newfoundland et Labrador: High School Graduation Diploma Northwest Territories: High School Graduation Diploma Nova Scotia: High School Completion Certificate Nunavut: High School Graduation Diploma Ontario: Ontario Secondary School Diploma (OSSD) Prince Edward Island: Prince Edward High School Graduation Diploma Québec: Diplôme d'études collégiales (D.E.C.) Saskatchewan: Record of Secondary Level Standing – Complete Division IV Grade 12 Standing		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français si le français n'a pas été suffisamment étudié au niveau secondaire (High School)
			ou		+	ECUS
<b>Cap Vert</b>	Diplôme universitaire				+	examen de français

Pays	Nom du diplôme	Moyenne	+	Conditions complémentaires	+ examen de français ou ECUS
<b>Centrafricaine (République)</b>	Baccalauréat série C mathématiques et sciences physiques/ série D mathématiques et sciences de la nature	12/20			+ ECUS
<b>Chili</b>	Licencia de Enseñanza / Educación Media, científico-humanista / humanístico-científica	70 % (5/7)	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+ ECUS
<b>Chine</b>	Bachelor of Arts ou of Science				+ examen de français
<b>Chypre</b>	Apolitirio Genikou Lykeiou		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+ examen de français
	Lise Diplomasi		ou +	deux années d'études réussies auprès d'une université dans une orientation et un programme reconnus par l'UNIL	+ ECUS + examen de français
<b>Colombie</b>	Diplôme universitaire				+ examen de français
<b>Congo (République)</b>	Baccalauréat de l'Enseignement du Second Degré	12/20	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+ ECUS
<b>Congo (Rép. démocratique)</b>	Diplôme d'Etat d'Etudes Secondaires du Cycle Long, sections scientifiques, littéraires ou pédagogiques	60 %	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+ ECUS
<b>Corée du Nord</b>	Bachelor of Arts ou of Science				+ examen de français
<b>Corée du Sud</b>	High School Certificate of Graduation	C (Mi)	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+ ECUS
<b>Costa Rica</b>	Diplôme universitaire				+ examen de français
<b>Côte d'Ivoire</b>	Diplôme de Baccalauréat de l'Enseignement du Secondaire, Série A1, A2, C, D	12/20	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+ ECUS
<b>Croatie</b>	Svjedodzba o drzavnoj maturi (4 ans)		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+ examen de français
			ou +		+ ECUS
<b>Cuba</b>	Bachiller, Ciencias y Letras / Bachiller, nivel medio superior de la Educacion General Politecnica Laboral + Certification de Estudios Terminados	80 %	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+ ECUS
<b>Danemark</b>	Studentereksamensbevis		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+ examen de français
			ou +		+ ECUS

**Attention:** les diplômes de fin d'études secondaires supérieures doivent être de formation générale (voir page 10 et suivantes)

Pays	Nom du diplôme	Moyenne	+	Conditions complémentaires	+	examen de français ou ECUS
Dominicaine (République)	Bachiller	B (muy bueno)			+	ECUS
Egypte	Thanaweya a'Amma (General Secondary Education Certificate GSEC)	80 %	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
El Salvador	Diplôme universitaire				+	examen de français
Emirats Arabes Unis	Shahadat Al-Thanawiya-Al-Amma (Secondary School Leaving Certificate, Arts Stream)	80 %			+	ECUS
Equateur	Bachiller ciencias fisico-matematicas / Bachillerato quimico-biologico	14/20	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Erythrée	Diplôme universitaire				+	examen de français
Espagne	Bachillerato Unificado y Polivalente (BUP) + C.O.U. / Bachillerato LOGSE		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
			ou		+	ECUS
Estonie	Gümnaasiumi loputunnistus + Riigieksamitunnistus		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
			ou		+	ECUS
Etats-Unis	High School Diploma		+	deux années d'études réussies auprès d'une université, dans une orientation et un programme reconnus par l'UNIL	+	examen de français
			ou	5 Advanced Placement Exams, note minimum pour chaque AP Exam: 3. Les 5 sujets doivent inclure 2 langues, les mathématiques, un sujet en sciences naturelles et un sujet en sciences humaines et sociales. Ne sont notamment pas reconnus: Art History, Computer Science, Environmental Science, Music Theory, Psychology, Statistics, Studio Art, Comp. Government and Politics, US Government and Politics.	+	examen de français
Ethiopie	Ethiopian Higher Education Entrance Certificate Examination (EHEECE) (Natural Science / Social Science)	80 % (B)	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Finlande	Ylioppilastutkintotodistus / Studentexamensbetyg		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
			ou		+	ECUS
France	Baccalauréat général des séries L, ES, S	12/20	ou	deux années d'études réussies auprès d'une université, dans une orientation et un programme reconnus par l'UNIL		

Pays	Nom du diplôme	Moyenne	+	Conditions complémentaires	+	examen de français ou ECUS
<b>Gabon</b>	Diplôme de Bachelier de l'Enseignement du Second Degré, série A, B, C et D	12/20			+	ECUS
<b>Gambie</b>	Senior Secondary School Certificate (West African Examinations Council)	3			+	ECUS
<b>Géorgie</b>	Sashualo skolis atestati (diplômes obtenus dès 2009)		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
			ou		+	ECUS
<b>Ghana</b>	Senior Secondary School Certificate (West African Examinations Council)	3			+	ECUS
<b>Grande-Bretagne</b>						
Angleterre, Pays de Galles, Irlande du Nord	General Certificate of Secondary Education (GCSE) et General Certificate of Education (GCE) comportant 6 sujets indépendants de formation générale, dont: 2 sujets en GCSE + 1 autre sujet en AS GCE + 3 autres sujets en AL GCE (dont un sujet en mathématiques/sciences naturelles)	C pour chaque sujet			+	examen de français
Ecosse	Scottish Qualifications Certificate (SQC) comportant 6 sujets indépendants de formation générale, dont: 2 sujets en Standard Grade + 1 autre sujet en Higher Grade + 3 autres sujets en Advanced Higher Grade (dont un sujet en mathématiques/sciences naturelles)	3 ou C pour chaque sujet				
<b>Grèce</b>	Apolitirio Genikou Lykeiou		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
			ou		+	ECUS
<b>Guatemala</b>	Diplôme universitaire				+	examen de français
<b>Guinée</b>	Baccalauréat général (Sciences sociales / Sciences mathématiques / Sciences expérimentales)	12/20	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS

**Attention:** les diplômes de fin d'études secondaires supérieures doivent être de formation générale (voir page 10 et suivantes)

Pays	Nom du diplôme	Moyenne	+	Conditions complémentaires	+	examen de français ou ECUS
Haïti	Baccalauréat (2 <sup>e</sup> partie) / Diplôme d'Enseignement secondaire (2 <sup>e</sup> partie) / Diplôme d'Études secondaires (2 <sup>e</sup> partie)	60 % (à la 2 <sup>e</sup> partie)	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Honduras	Diplôme universitaire				+	examen de français
Hong Kong	Diplôme en 13 ans Hong Kong Certificate of Education Examination (HKCEE) et Hong Kong Advanced Level Examination (HKALE) comportant 6 sujets indépendants de formation générale, dont: 2 des 7 Hong Kong Certificate of Education Examination (HKCEE) + 1 AS HKALE + 3 AL HKALE (dont un sujet en mathématiques/ sciences naturelles)	C ou 4 pour chaque sujet			+	examen de français
	Diplôme en 12 ans Hong Kong Diploma of Secondary Education (HKDSE), 6 branches de formation générale	3 (ou C pour le sujet en langues / AS level)	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
Hongrie	Gimnáziumi érettségi bizonyítvány		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
			ou		+	ECUS
Inde	Diplôme universitaire				+	examen de français
Indonésie	Ijazah – Sekolah Menengah Atas (SMA), IPA + Surat Keterangan Hasil Ujian Nasional	70 % au SKHUN	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Irak	Bachelor of Arts ou of Science				+	examen de français
Iran	Diplom Metevaseth avec une moyenne de + Pre-University Certificate	12/20	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Irlande	Leaving Certificate of the Department of Education (ou Statement of Provisional Results) comprenant au moins 6 sujets indépendants de formation générale dont 3 Higher Level (dont un Higher Level en mathématiques ou sciences naturelles)	C pour chaque sujet			+	examen de français
Islande	Studentsprof				+	examen de français
Israël	Teudat Bagrut		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
			ou		+	ECUS

Pays	Nom du diplôme	Moyenne	+	Conditions complémentaires	+	examen de français ou ECUS
<b>Italie</b>	Diploma di superamento dell'esame di stato conclusivo degli studi secondari superiori, indirizzo classico, linguistico e scientifico				+	examen de français
<b>Jamaïque</b>	Caribbean Advanced Proficiency Examination (CAPE) / General Certificate of Education comprenant au moins 6 sujets indépendants de formation générale dont 3 Advanced Level (dont un A-level en mathématiques ou sciences naturelles)	C pour chaque sujet			+	ECUS
<b>Japon</b>	Kotogakko	3/5	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
<b>Jordanie</b>	Bachelor of Arts ou of Science				+	examen de français
<b>Kazakhstan</b>	Orta bilim turaly attestat		+	deux années d'études réussies auprès d'une université, dans une orientation et un programme reconnus par l'UNIL	+	examen de français
<b>Kenya</b>	Kenya Certificate of Secondary Education (KCSE)	8/12 ou B	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
<b>Kirghizistan</b>	Orto bilim zönündö attestat		+	deux années d'études réussies auprès d'une université, dans une orientation et un programme reconnus par l'UNIL	+	examen de français
<b>Kosovo</b>	Diplomë për kryerjen e shkollës së mesme të lartë – gjimnazit / Diploma për shkollën mesme të lartë / Diploma o završenoi visoj srednjoj skoli – gjimnaziji		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
			ou		+	ECUS
<b>Koweït</b>	Bachelor of Arts ou of Science				+	examen de français
<b>Laos</b>	Diplôme universitaire				+	examen de français
<b>Lettonie</b>	Atestats par visparejo videjo izglitibu		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
			ou		+	ECUS
<b>Liban</b>	Baccalauréat libanais, lettres et humanités / sciences de la vie / sociologie et économie / sciences générales	12/20	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS

**Attention:** les diplômes de fin d'études secondaires supérieures doivent être de formation générale (voir page 10 et suivantes)

Pays	Nom du diplôme	Moyenne	+	Conditions complémentaires	+	examen de français ou ECUS
Libye	Diplôme universitaire				+	examen de français
Liechtenstein	Liechtensteinischer Maturitätsausweis					
Lituanie	Brandos atestatas		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
			ou		+	ECUS
Luxembourg	Diplôme de fin d'études secondaires, section B, C, D, E, F, G (fournir les relevés de notes des 4 dernières années)					
Macédoine	Svidetelstvo za polozen završen ispit (4 ans) / Diploma za polozen završen ispit (4 ans) / Diploma za položena državna matura / Diplomë për dhënie e provimit të pjekurisë / Diplomë për dhënie e maturës shtetërore		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
			ou		+	ECUS
Madagascar	Diplôme du Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire (Série A philosophie – lettres / Série C mathématiques et sciences physiques / Série D mathématiques et sciences naturelles)	12/20	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Malaisie	Sijil Pelajaran Malaysia (SPM) + Sijil Tinggi Persekolahan (STPM) comprenant au moins 6 sujets indépendants de formation générale dont 3 SPM + 3 STPM (dont un STPM en mathématiques ou sciences naturelles)	4 pour chaque SPM et C pour chaque STPM			+	ECUS
Malawi	Malawi School Certificate of Education (MSCE)	1 à 5	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Mali	Baccalauréat Malien	12/20	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Malte	Matriculation Certificate				+	examen de français
Maroc	Baccalauréat, sciences expérimentales / sciences mathématiques / lettres	12/20			+	ECUS
Mauritanie	Diplôme de Bachelier de l'Enseignement du Second Degré	12/20	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS

Pays	Nom du diplôme	Moyenne	+	Conditions complémentaires	+	examen de français ou ECUS
<b>Mexique</b>	Bachiller (educacion media superior propedeutica) / Certificado de Secundaria General	7/10	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
<b>Moldavie</b>	Diploma de bacalaureat (en 12 ans)		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
	Atestat de studii medii de cultura generala (11 ans)		+	deux années d'études réussies auprès d'une université, dans une orientation et un programme reconnus par l'UNIL	+	examen de français
<b>Mongolie</b>	Bachelor of Arts ou of Science				+	examen de français
<b>Monténégro</b>	Diploma o polozenom maturalskom ispitu / Diploma o polozenom strucnom ispitu / Diplomë mbi dheniën e provimit të maturës		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
			ou		+	ECUS
<b>Mozambique</b>	Certificado de Habilitacoes, Type A, B et C	12/20	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
<b>Myanmar</b>	Bachelor of Arts ou of Science				+	examen de français
<b>Namibie</b>	Namibian Senior Secondary Certificate (NSSC) comprenant au moins 6 sujets indépendants de formation générale dont 3 en Ordinary level + 3 en Higher level (dont un Higher level en mathématiques ou sciences naturelles)	C pour chaque Ordinary level et 2 pour chaque Higher level	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
<b>Népal</b>	Bachelor of Arts ou of Science				+	examen de français
<b>Nicaragua</b>	Diplôme universitaire				+	examen de français
<b>Niger</b>	Diplôme de Bachelier de l'Enseignement du Second Degré	12/20	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
<b>Nigeria</b>	Senior School Certificate (WAEC ou NECO)	3	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
<b>Norvège</b>	Vitnemal videregående opplæring		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
			ou		+	ECUS

**Attention:** les diplômes de fin d'études secondaires supérieures doivent être de formation générale (voir page 10 et suivantes)

Pays	Nom du diplôme	Moyenne	+	Conditions complémentaires	+	examen de français ou ECUS
Nouvelle-Zélande	National Certificate of Education Achievement (NCEA), level 3 (42 credits)		+	deux années d'études réussies auprès d'une université, dans une orientation et un programme reconnus par l'UNIL	+	examen de français
Oman	Bachelor of Arts ou of Science				+	examen de français
Ouganda	Uganda Certificate of Education (UCE) et Uganda Advanced Certificate of Education (UACE) comprenant au moins 6 sujets indépendants de formation générale dont 3 UCE + 3 UACE (dont un UACE en mathématiques ou sciences naturelles)	3/9 pour chaque UCE et C pour chaque UACE	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Ouzbekistan	Bachelor of Arts ou of Science				+	examen de français
Pakistan	Bachelor Honours (programme de 3 ans au minimum)				+	examen de français
Palestine	Tawjihi (Certificate of General Secondary Education Examination)	70%	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Panama	Bachiller	4/5	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Paraguay	Bachiller en Ciencias y Letras / Científico	3 (bueno)			+	ECUS
Pays-Bas	Diploma voorbereidend wetenschappelijk onderwijs (VWO)		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
			ou		+	ECUS
Pérou	Certificado de Educación Secundaria Común Completa / Baccalaureate	14/20	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Philippines	Bachelor of Arts ou of Science				+	examen de français
Pologne	Swiadectwo ukonczenia liceum ogolnokształcacego + Swiadectwo Dojrzalosci		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
			ou		+	ECUS
Portugal	Diplôme universitaire				+	examen de français
Qatar	Bachelor of Arts ou of Science				+	examen de français

Pays	Nom du diplôme	Moyenne	+	Conditions complémentaires	+	examen de français ou ECUS
<b>Roumanie</b>	Diploma de Bacalaureat		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
			ou		+	ECUS
<b>Russie</b>	Attestat o srednem (polnom) obsem obrazovanii		+	deux années d'études réussies auprès d'une université, dans une orientation et un programme reconnus par l'UNIL	+	examen de français
<b>Rwanda</b>	Diplôme universitaire				+	examen de français
<b>Saint Marin</b>	Diploma di superamento dell'esame di stato conclusivo degli studi secondari superiori, indirizzo classico, linguistico o scientifico				+	examen de français
<b>Sénégal</b>	Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire, S1, S2, L1, L2	12/20	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
<b>Serbie</b>	Diploma o polozenom završnom ispitu / Diploma o polozenom maturalnom ispitu / Diplomë për kryerjen e shkollës së mesme të pëgjithsme – Gjimnazin / Diploma o stecenom srednem obrazovanju (4 ans)		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
			ou		+	ECUS
<b>Singapour</b>	Singapore-Cambridge General Certificate of Education (new curriculum, 2006) comprenant au moins 6 sujets indépendants de formation générale dont: 2 sujets en O-level + 1 autre sujet en H1 + 3 autres sujets en H2 (dont un H2 en mathématiques ou sciences naturelles)	C pour chaque sujet			+	examen de français
<b>Slovaquie</b>	Vysvedcenie o maturitnej skuske-gymnázium		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
			ou		+	ECUS
<b>Slovénie</b>	Splošna Matura		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
			ou		+	ECUS
<b>Soudan</b>	Sudan Secondary School Certificate	C	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS

**Attention:** les diplômes de fin d'études secondaires supérieures doivent être de formation générale (voir page 10 et suivantes)

Pays	Nom du diplôme	Moyenne	+	Conditions complémentaires	+	examen de français ou ECUS
Sri Lanka	Sri Lankan General Certificate of Education comprenant au moins 6 sujets indépendants de formation générale dont 3 Advanced Level (dont un A-level en mathématiques ou sciences naturelles)	C pour chaque sujet			+	ECUS
Suède	Slutbetyg Gymnasieskolan (sciences sociales / sciences naturelles), comprenant au moins 6 sujets indépendants de formation générale avec au moins 200 crédits dans chaque sujet, resp. 250 crédits en mathématiques		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
			ou		+	ECUS
Syrie	Al-Shahada Al-Thawiyya-Al'Amma (Baccalauréat, General Secondary Certificate, Scientific Branch)	50 %	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Tadjikistan	Bachelor of Arts ou of Science				+	examen de français
Taiwan	Senior High School Diploma	B	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Tanzanie	Certificate of Secondary Education (CSE) et Advanced Certificate of Secondary Education (ACSE) comprenant au moins 6 sujets indépendants de formation générale dont 3 CSE + 3 ACSE (dont un ACSE en mathématiques ou sciences naturelles)	C pour chaque sujet			+	ECUS
Tchad	Baccalauréat (mathématiques / littérature)	12/20	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Tchèque (République)	Vysvedceni o maturitni zkouske – Gymnazium		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
			ou		+	ECUS
Thaïlande	Mathayom 6	2/4 (60%)	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Togo	Baccalauréat du troisième degré, littéraire / maths et sciences de la nature / maths et sciences physiques	12/20	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS

**Attention:** les diplômes de fin d'études secondaires supérieures doivent être de formation générale (voir page 10 et suivantes)

Pays	Nom du diplôme	Moyenne	+	Conditions complémentaires	+	examen de français ou ECUS
Tunisie	Baccalauréat (jusqu'en 2007 : lettres / économie et gestion / mathématiques / sciences expérimentales / dès 2008 : sciences humaines et sociales / mathématiques / sciences expérimentales / sciences techniques)	12/20			+	ECUS
Turkmenistan	Bachelor of Arts ou of Science				+	examen de français
Turquie	Lise Diplomasi		+	deux années d'études réussies auprès d'une université, dans une orientation et un programme reconnus par l'UNIL	+	examen de français
Ukraine	Atestat pro Povnu Zagal'nu Seredniu Osvitu		+	deux années d'études réussies auprès d'une université, dans une orientation et un programme reconnus par l'UNIL	+	examen de français
Uruguay	Diplôme universitaire				+	examen de français
Venezuela	Diplôme universitaire				+	examen de français
Vietnam	Bang Tot Nghiep Trung Hoc Pho Thong	8/10	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Yemen	Bachelor of Arts ou of Science				+	examen de français
Zambie	Zambia School Certificate	merit	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Zimbabwe	Zimbabwe General Certificate of Education comprenant au moins 6 sujets indépendants de formation générale dont 3 Advanced Level (dont un A-level en mathématiques ou sciences naturelles)	C pour chaque sujet			+	ECUS

### Autres diplômes internationaux :

<b>Baccalauréat européen</b>					+	examen de français (si le français n'est pas la langue maternelle ou d'enseignement)
<b>Baccalauréat international</b>	3 examens en option forte et 3 examens en option moyenne, comprenant les six branches de formation générale. Les mathématiques ou un sujet en sciences naturelles doivent faire partie des 3 examens en option forte. <b>Moyenne:</b> 32 points (sans points de bonification) <i>Les sujets suivants sont reconnus :</i> toutes les langues (excepté langue et littérature théâtrale), économie, commerce et gestion, géographie, histoire, biologie, chimie, physique, mathématiques niveau moyen et mathématiques niveau supérieur. <i>Ne sont pas reconnus :</i> technologie de l'information dans une société globale, langue et littérature théâtrale, l'histoire de l'Islam, la philosophie, la psychologie, l'anthropologie sociale et culturelle, la technologie du design, les systèmes de l'environnement, les études mathématiques niveau moyen, les mathématiques complémentaires niveau moyen, l'informatique, la musique, le théâtre, les arts visuels.				+	examen de français (si le français n'est pas la langue maternelle ou d'enseignement)

## 7.3 Admission sans maturité

- **délais**: page 6
- **choix des études**:  
[www.unil.ch/enseignement](http://www.unil.ch/enseignement)
- **conditions particulières aux facultés**: page 29

### Examens préalables d'admission

Les candidats titulaires d'un diplôme non conforme aux titres exigés peuvent être admis, sous certaines conditions spécifiques (examens préalables d'admission, etc.) dans les facultés ou écoles suivantes:

- \* Théologie et sciences des religions
- \* Sciences sociales et politiques
- \* Géosciences et environnement
- \* Biologie et médecine (Ecole de biologie uniquement)
- \* Lettres
- \* Hautes études commerciales
- \* Ecole de français langue étrangère.

Se renseigner auprès de la faculté ou école choisie sur les conditions quant à la nationalité, l'âge, les exigences de diplômes précédents, les délais, etc. Les conditions étant spécifiques à chaque faculté ou école, aucun transfert ultérieur ne sera en principe accepté, sauf sous certaines conditions entre les Facultés des lettres, des SSP et de théologie et de sciences des religions.

Le candidat déposera en outre, dans les délais impartis (voir page 6), une demande en ligne ([www.unil.ch/immat](http://www.unil.ch/immat), rubrique *futurs étudiants* puis *bachelor*) et enverra dans les délais (page 6) son dossier complet à l'adresse suivante :

Université de Lausanne

Service des immatriculations et inscriptions

Unicentre

CH-1015 Lausanne

### Contenu du dossier:

- \* une copie de la fiche récapitulative de saisie imprimée lors du dépôt de la candidature en ligne
- \* une photo format passeport
- \* un curriculum vitae complet
- \* une copie du passeport ou de la carte d'identité
- \* une copie de la décision de la faculté autorisant le candidat à présenter l'examen, s'il en dispose déjà
- \* une traduction authentifiée des documents qui ne sont pas rédigés en français, allemand, anglais ou italien.

/// **Attention:** il est nécessaire de déposer sa candidature en ligne **et** d'envoyer les documents par courrier postal.

Informations complémentaires sous:

[www.unil.ch/webdav/site/soc/shared/pdf/sansmatu12.pdf](http://www.unil.ch/webdav/site/soc/shared/pdf/sansmatu12.pdf)

### Admission sur dossier

Seuls les candidats de nationalité suisse, ressortissants du Liechtenstein, étrangers établis en Suisse (avec permis C), autres étrangers domiciliés en Suisse au bénéfice d'un permis de travail suisse depuis 3 ans au moins ou réfugiés politiques, âgés d'au moins 25 ans révolus au moment du début prévu des études et disposant d'une formation professionnelle ou du secondaire supérieur certifiée, ainsi que bénéficiant d'au moins trois ans de pratique professionnelle (à plein temps, après l'obtention du CFC, du diplôme professionnel ou du secondaire supérieur), peuvent déposer un dossier de candidature en vue d'une admission en bachelor.

Sont exclus les candidats qui ont précédemment subi un échec définitif à l'examen préalable d'admission organisé, le cas échéant, par la faculté choisie. L'accès à l'Ecole de français langue étrangère (EFLE) n'est pas possible.

### Procédure

Le candidat envoie son dossier complet à l'adresse suivante :

Université de Lausanne  
Service des immatriculations et inscriptions  
Unicentre  
CH-1015 Lausanne

### Délai pour déposer le dossier complet :

1<sup>er</sup> mars 2012.

### Contenu du dossier

Le dossier doit contenir :

- \* le formulaire de demande d'immatriculation (disponible auprès du Service des immatriculations et inscriptions)
- \* une photo format passeport collée sur le formulaire
- \* une lettre de motivation, expliquant les raisons pour lesquelles le candidat a choisi les études dans la faculté concernée (2 pages au minimum)
- \* une copie de tous les diplômes et certificats obtenus
- \* une copie des relevés de notes du dernier titre obtenu
- \* une liste de toutes les expériences professionnelles avec le % d'activité
- \* une copie des certificats de travail attestant 3 ans d'expérience professionnelle au moins
- \* une copie du « rassemblement de comptes » obtenu de la dernière caisse AVS et attestant des années de cotisation

- \* un curriculum vitae complet et à jour
- \* une photocopie du passeport, carte d'identité ou, pour les étrangers, du permis d'établissement ou permis B de travail
- \* une traduction authentifiée des documents qui ne sont pas rédigés en français, allemand, italien ou anglais.

Attention: seules peuvent être prises en compte les activités professionnelles figurant sur le rassemblement de compte AVS et pour lesquelles des copies des certificats de travail (ou, à défaut, des contrats de travail) sont fournies, à l'exclusion de formations, stages, programmes d'insertion, etc. Pour l'année précédant la rentrée académique visée, les certificats de salaire peuvent compléter le rassemblement de compte. Il est par ailleurs recommandé de demander au plus vite le rassemblement de compte AVS, la délivrance de celui-ci pouvant prendre plusieurs semaines.

### Traitement des demandes d'admission sur dossier

Les dossiers des candidats ayant rempli les critères administratifs sont transmis par le Service des immatriculations et inscriptions aux facultés sollicitées. Les candidats seront ensuite directement contactés par la faculté choisie.

Informations complémentaires sous :

[www.unil.ch/webdav/site/soc/shared/pdf/sansmatu12.pdf](http://www.unil.ch/webdav/site/soc/shared/pdf/sansmatu12.pdf)



## 7.4 conditions particulières aux facultés et écoles

### I. Biologie et Médecine (FBM)

(ces restrictions ne concernent que la filière médecine)

1. Le candidat doit déposer une demande de préinscription auprès de la Conférence des Recteurs des Universités Suisses (CRUS) à Berne avant le 15 février 2012 (au-delà de cette date, aucune demande ne sera prise en considération): préinscription en ligne ouverte dès novembre 2011 ([med.crus.ch](http://med.crus.ch)). Il est essentiel d'effectuer toutes les procédures requises par la CRUS dans les délais (voir [med.crus.ch](http://med.crus.ch)). Au plus tard à la fin du mois de mars 2012, la CRUS informera personnellement tous les candidats inscrits sur les procédures ultérieures à accomplir pour pouvoir entreprendre, le cas échéant, leurs études. Les candidats devront notamment envoyer au Service des immatriculations et inscriptions de l'UNIL, dans les délais indiqués par la CRUS, la carte de confirmation que la CRUS leur aura fournie, faute de quoi aucune place d'études ne pourra leur être attribuée en cursus de Bachelor en médecine.

En plus de la préinscription auprès de la CRUS, il est nécessaire de déposer sa candidature en ligne auprès de l'UNIL (voir [www.unil.ch/immat](http://www.unil.ch/immat), rubrique *futurs étudiants* puis *bachelor*) et d'envoyer un dossier complet au Service des immatriculations et inscriptions d'ici le 30 avril 2012.

2. Article 2 du Règlement cantonal du 9 février 2011 sur l'admission des candidats étrangers aux études de médecine humaine et dentaire à l'Université de Lausanne :

«Les candidats étrangers suivants sont traités de la même manière que les candidats suisses en vue de l'obtention d'une place d'études s'ils remplissent les conditions d'immatriculation :

- a. les ressortissants du Liechtenstein ;
- b. les étrangers établis en Suisse ou au Liechtenstein ;
- c. les étrangers domiciliés en Suisse dont les parents sont établis en Suisse ;
- d. les étrangers domiciliés en Suisse qui sont mariés avec un ressortissant suisse ou dont le conjoint est établi en Suisse depuis au moins cinq ans ou en possession d'un permis de travail suisse depuis au moins cinq ans ;
- e. les étrangers domiciliés en Suisse liés par un partenariat enregistré à un ressortissant suisse ou à un partenaire établi en Suisse depuis au moins cinq ans ou en possession d'un permis de travail suisse depuis au moins cinq ans ;
- f. les étrangers domiciliés en Suisse, titulaires d'un permis de travail suisse depuis au moins cinq ans, respectivement ceux domiciliés en Suisse dont les parents disposent d'un permis de travail suisse depuis au moins cinq ans ;
- g. les étrangers domiciliés en Suisse qui ont un certificat de maturité suisse ou un certificat de maturité cantonal reconnu sur le plan suisse ou un certificat de maturité professionnelle complété par un certificat d'examens complémentaires ;
- h. les étrangers domiciliés en Suisse dont les parents, domiciliés en Suisse, sont des ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne (UE), à condition que ces personnes aient moins de 21 ans ou qu'elles soient à charge conformément à l'annexe 1, article 3, paragraphe 6 de l'Accord sur la libre circulation avec l'UE;
- i. les étrangers dont les parents jouissent du statut de diplomate en Suisse ;
- j. les personnes reconnues comme réfugiées par la Suisse.

<sup>2</sup> Pour être traités de la même manière que les candidats suisses, les candidats étrangers mentionnés à l'alinéa 1 doivent disposer des documents établissant leur droit d'accès aux études de médecine au plus tard le jour correspondant au délai d'inscription pour les études de médecine fixé par la Conférence universitaire suisse (CUS). Le certificat de fin d'études peut être déposé ultérieurement.

<sup>3</sup> Les conditions d'immatriculation fixées par le règlement du 6 avril 2005 d'application de la loi du 6 juillet 2004 sur l'Université de Lausanne demeurent en outre réservées.»

Ces restrictions sont valables pour les cursus de bachelor et de master.



3. Médecine dentaire : seuls les cours des deux premières années sont dispensés à Lausanne. Un transfert ultérieur est donc obligatoire.

4. La médecine vétérinaire n'est pas enseignée à l'Université de Lausanne.

## II. Pharmacie

Seuls les cours de la première année sont dispensés à Lausanne. Un transfert ultérieur à l'Université de Genève est donc obligatoire.

## III. Droit

(ces indications ne concernent que les étudiants en droit allemand)

L'étudiant en droit allemand doit présenter, en plus des documents mentionnés à la page 11 :

- \* une attestation d'inscription (« Studienbescheinigung ») en Droit d'au moins 3 semestres
- \* une copie du certificat de droit civil attestant la participation avec succès aux cours de droit civil pour débutants (« Übungen im Bürgerlichen Recht für Anfänger », respectivement examen intermédiaire ou équivalent) ou une attestation de l'université d'origine confirmant que l'étudiant est admissible aux « Übungen für Fortgeschrittene im Bürgerlichen Recht » (ou équivalent) à son université d'origine
- \* une copie de l'attestation de l'obtention (« Leistungsnachweis ») d'une « Hausarbeit » ou d'une « Klausur » (solution d'un casus pas forcément en droit civil) avec la mention « befriedigend » au minimum. Veuillez ne pas envoyer les travaux rédigés (bitte keine Hausarbeits- oder Klausurabschrift beilegen).

Les étudiants en droit allemand sont dispensés de l'exigence de l'examen de français.

Les étudiants ayant obtenu une bourse attribuée par la Suisse ou l'Allemagne sont dispensés de l'obligation de fournir les documents mentionnés ci-dessus. Par contre, ils doivent joindre à leur dossier une attestation confirmant qu'ils sont au bénéfice de la bourse.

Si le nombre des candidats excède les capacités d'accueil, l'Université accordera la préférence aux étudiants connaissant le latin.

#### **IV. Lettres**

Les candidats au Bachelor ès lettres ou au Master ès lettres dont le diplôme de fin d'études secondaires ne comprend ni le latin ni le grec ancien doivent, selon les branches choisies, acquérir un complément de formation en latin ou en grec ancien. Les candidats au Bachelor ou au Master qui peuvent se prévaloir d'un certificat d'études secondaires comprenant le latin ne sont astreints à suivre qu'une partie de ce complément.

#### **V. Ecole de français langue étrangère (EFLE)**

L'Ecole s'adresse aux candidats dont la scolarité pré-universitaire n'a pas été faite en français. L'examen complémentaire des universités suisses (ECUS) et l'examen de français ne sont pas requis pour l'EFLE.

#### **Délai**

Les étudiants désirant s'inscrire à l'EFLE et qui ne nécessitent pas de visa en vue d'études doivent fournir au plus tard le 15 août 2012 les documents qui ne sont pas encore disponibles au 30 avril 2012, faute de quoi leur candidature sera classée sans suite. Demeure réservée l'obligation de déposer un dossier auprès du Service des immatriculations et inscriptions dans les délais (voir page 6).

#### **Connaissance suffisante de français**

L'étudiant doit posséder une connaissance du français suffisante pour comprendre et assimiler un enseignement exclusivement en

français. Une épreuve de répartition permet d'orienter les candidats en fonction de leur niveau.

#### **VI. Sciences sociales et politiques (SSP)**

Sciences du sport et de l'éducation physique: les candidats au Bachelor en sciences du sport et de l'éducation physique qui sont admissibles à l'immatriculation doivent en outre subir un examen préalable d'aptitude physique organisé fin août/début septembre. Renseignements auprès du secrétariat de l'ISSUL (tél. : 021 692 21 80) ou sur le site: [www.unil.ch/issul](http://www.unil.ch/issul)

#### **VII. Ecole des sciences criminelles (ESC)**

Pour certains diplômes de fin d'études secondaires étrangers, l'admission à l'UNIL est soumise à la production d'une attestation d'obtention d'une place d'études dans la même orientation que celle choisie à l'UNIL (voir pages 13 à 26). Pour les candidats désirant effectuer des études auprès de l'ESC, l'attestation d'obtention d'une place d'études peut porter sur les orientations suivantes: sciences criminelles, chimie, biochimie, mathématiques, physique ou médecine. L'attestation doit être délivrée par une université reconnue par l'UNIL; l'obligation de remplir les autres conditions d'immatriculation demeure réservée.

Demeurent réservées les conditions d'inscription aux examens fixées par les différents règlements des facultés et écoles.

## 7.5 examen de français

Une bonne connaissance du français, niveau B1 du Cadre européen commun de référence, est exigée pour l'admission à l'Université de Lausanne. L'étudiant dont le français n'est pas la langue maternelle, qui n'est pas titulaire d'une maturité fédérale ni d'un titre suisse jugé équivalent, mais qui est dispensé de l'examen complémentaire des universités suisses (ECUS), subira un examen de français avant son immatriculation définitive en bachelor ou à un programme de mise à niveau préalable à l'admission dans un master HEC. Un exemple du test est disponible à l'adresse suivante: [www.unil.ch/fle/page75355.html](http://www.unil.ch/fle/page75355.html).

Les cas dans lesquels cette exigence n'apparaît pas nécessaire sont tranchés sans recours par la Direction. Le candidat qui échoue à l'examen de français n'est pas admis à l'immatriculation. Cet examen a lieu le 30 août 2012, avant la reprise des cours.

### Dispense

Peuvent être dispensés de l'examen de français les titulaires des diplômes suivants:

- \* diplôme d'études en langue française (DELF) niveau B1
- \* diplôme d'études en langue française (DELF) niveau B2
- \* diplôme approfondi de langue française (DALF) niveau C1
- \* diplôme approfondi de langue française (DALF) niveau C2
- \* test de connaissance du français (TCF) pour les étudiants et futurs étudiants de niveau B1 ou plus haut
- \* test d'évaluation du français (TEF) de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris niveau 3 minimum, accompagné des 2 épreuves facultatives niveau 3 minimum
- \* diplôme supérieur langue et culture françaises de l'Alliance française

- \* diplôme de Hautes Etudes Françaises de l'Alliance française
  - \* diplôme de langue de l'Alliance française
  - \* certificat d'Etudes françaises (+ 6 crédits ECTS) du Cours de vacances de l'UNIL niveaux B1-B2 et C1-C2
  - \* attestation d'une année d'études complète avec obtention d'au moins 60 crédits ECTS à:
    - l'Ecole de langue et de civilisation françaises de l'Université de Genève
    - l'Institut de langue et civilisation françaises de l'Université de Neuchâtel
    - l'Ecole de français langue étrangère de l'Université de Lausanne.
- Une copie du diplôme ou de l'attestation de réussite doit être jointe au dossier envoyé par courrier postal au Service des immatriculations et inscriptions.



## 7.6 examen complémentaire des universités suisses (ECUS)

Les candidats titulaires d'un diplôme étranger soumis à l'examen complémentaire des universités suisses (ECUS) doivent retourner leur dossier complet (y compris l'inscription à l'ECUS) avant le **30 avril 2012** (ou le 28 février pour les candidats devant obtenir un visa en vue d'études en Suisse).

Les formulaires d'inscription sont fournis par l'Université, après le dépôt de votre dossier.

Aucun étudiant soumis à l'examen complémentaire des universités suisses (ECUS) ne pourra s'immatriculer à l'Université de Lausanne avant d'avoir réussi cet examen. Un second échec est éliminatoire. Sa réussite ne dispense pas le candidat de l'obligation de remplir les autres conditions d'immatriculation et d'inscription auxquelles il est soumis.

Cet examen a lieu à Genève (Suisse) **pendant les semaines 33 à 35**.

**Renseignements dès janvier 2012:** [www.ecus-edu.ch](http://www.ecus-edu.ch)

### Contenu

Quatre disciplines obligatoires: français, mathématiques, anglais et histoire (y compris introduction au droit).

Un sujet à choix dans les branches suivantes:

1. physique
2. chimie
3. biologie
4. géographie (y compris introduction à l'économie)

**Attention:** pour les facultés/écoles suivantes, le choix est restreint:

- ESC: 1, 2 ou 3
- Ecole de biologie: 3
- Ecole de médecine: 1, 2 ou 3
- Pharmacie: 2 ou 3

L'obtention d'un diplôme de l'Ecole de français langue étrangère ne dispense pas de l'obligation de réussir l'examen complémentaire des universités suisses (ECUS).



## 8. conditions d'immatriculation en master

– **procédure**: page 4  
– **délais**: page 6  
– **choix des études**:  
www.unil.ch/enseignement  
– **candidature en ligne**:  
www.unil.ch/dimmat

– **taxe administrative**: page 43  
– **coût de la vie et des études**:  
page 44  
– **visa**: page 45

Sont admises à l'inscription en vue de l'obtention d'un master les personnes qui possèdent un bachelor délivré par une université suisse ou un autre titre universitaire jugé équivalent par la Direction, dans un domaine identique ou apparenté à celui du master choisi.

Les personnes titulaires d'un bachelor délivré par une université suisse ou un autre titre universitaire jugé équivalent par la Direction dans un domaine apparenté sont admises à condition de rattraper les bases théoriques manquantes pendant le cursus menant à l'obtention du master.

Les personnes qui possèdent un bachelor HES/HEP sont admises à condition de rattraper les bases théoriques manquantes pendant le cursus menant à l'obtention du master.

Lorsque le bachelor et le master relèvent de domaines différents, les candidats au master sont admis à condition de rattraper les bases théoriques manquantes avant l'entrée dans le cursus menant à l'obtention du master.

Les règlements de faculté peuvent lever cette condition. Les règlements ou les plans d'études des facultés spécifient les bases théoriques indispensables.

### Conditions particulières aux facultés et écoles

Pour une candidature aux masters proposés par l'Ecole de médecine et la Faculté des lettres, se référer à la rubrique 7.4 page 29. Pour le programme de mise à niveau préalable à l'admission en master HEC, voir la rubrique 7.5 page 32.

### Master à temps partiel

(ne concerne pas le Master ès Sciences en sciences infirmières)

Dans certaines conditions, les études de master peuvent être suivies à temps partiel. Dans ce cas, elles correspondent à des études à mi-temps (50%) sur la durée globale des études. Il n'est pas possible de passer d'un régime d'études à temps plein à un régime d'études à temps partiel dans le courant des études. L'étudiant est tenu de manifester et de motiver son intention de suivre des études à temps partiel au moment de l'inscription en master. Le montant semestriel des taxes d'études à temps partiel est le même que celui pour les études à temps plein.

### Motifs permettant de solliciter une inscription dans un master à temps partiel:

1. Motifs d'atteinte à la santé, s'ils sont importants et durables (handicap ou maladie); joindre un certificat médical attestant sa situation à la demande motivée.
2. Motifs d'ordre familial, s'ils sont importants et durables, tel que, notamment, une charge de famille (enfant(s), conjoint, parent(s) malade(s) ou handicapé(s), etc.); joindre toute pièce attestant sa situation à la demande motivée: copie du livret de famille, certificat médical, etc.

3. Motifs d'ordre professionnel, lorsque l'étudiant se trouve dans l'obligation d'exercer une activité professionnelle annexe (minimum de 30%, stage de master non compris); dès qu'il est en possession des justificatifs attestant de son emploi – lettre de son employeur attestant du taux d'engagement ainsi que de la durée du contrat d'engagement – l'étudiant les fait parvenir au Service des immatriculations et inscriptions.
4. Projet personnel, par exemple d'ordre culturel, associatif, humanitaire, professionnel, sportif (de haut niveau), etc.; joindre un dossier décrivant son projet à la demande motivée.

Pour plus d'informations, voir la Directive Etudes à temps partiel (50 %) pour les Maîtrises universitaires ([www.unil.ch/webdav/site/interne/shared/textes\\_leg/3\\_ens/dir3\\_12\\_etudes\\_temps\\_partiel1.pdf](http://www.unil.ch/webdav/site/interne/shared/textes_leg/3_ens/dir3_12_etudes_temps_partiel1.pdf))

#### **Procédure** (voir aussi page 4)

Le candidat envoie dans les délais (page 6) son dossier complet à l'adresse suivante:

Université de Lausanne  
Service des immatriculations et inscriptions  
Unicentre  
CH-1015 Lausanne



#### **Contenu du dossier pour une admission en master**

Après avoir déposé sa demande en ligne ([www.unil.ch/immat](http://www.unil.ch/immat), rubrique *futurs étudiants* puis *master*), le candidat envoie au Service des immatriculations et inscriptions:

- \* une copie de la fiche récapitulative de saisie imprimée lors du dépôt de la candidature en ligne
- \* une photo format passeport
- \* une copie du diplôme de fin d'études secondaires et du ou des diplôme(s) universitaire(s) ou HES/HEP, ainsi que du supplément au diplôme (si remis);  
**attention:** pour les diplômes délivrés par une école, respectivement une université étrangère, les copies de tous les documents doivent être certifiées conformes
- \* une copie de tous les relevés de notes obtenues à tous les examens présentés à l'université ou auprès de la HES/HEP;  
**attention:** pour les relevés de notes délivrés par une école, respectivement une université étrangère, les copies de tous les documents doivent être certifiées conformes
- \* une copie du descriptif du programme du dernier semestre du bachelor, si le bachelor n'a pas encore été obtenu
- \* pour les candidats provenant d'une autre université suisse ou d'une HES/HEP: joindre également une attestation d'exmatriculation (l'attestation doit être fournie au plus tard avant le début des cours)
- \* un curriculum vitae complet
- \* une copie du passeport ou de la carte d'identité
- \* le cas échéant, une copie de la preuve du virement des CHF 200.–/CHF 250.– (voir remarque page 43)
- \* pour une inscription à temps partiel, les documents mentionnés ci-dessus
- \* une traduction authentifiée des documents qui ne sont pas rédigés en français, allemand, anglais ou italien.

/// **Attention:** il est nécessaire de déposer sa candidature en ligne et d'envoyer les documents par courrier postal.

**Il est recommandé aux candidats titulaires d'un bachelors délivré par une université étrangère de déposer leur dossier au plus vite, afin d'obtenir une réponse suffisamment tôt pour prendre leurs dispositions.**

Les candidats au Master ès lettres dont le diplôme de fin d'études secondaires ne comprend ni le latin ni le grec ancien doivent, selon les branches choisies, acquérir un complément de formation en latin ou en grec ancien. Les candidats au Master qui peuvent se prévaloir d'un certificat d'études secondaires comprenant le latin ne sont astreints à suivre qu'une partie de ce complément.

/// **Attention:** les candidats ayant déjà effectué des études universitaires sans obtenir de grade peuvent voir leur demande soumise à des restrictions (voir page 41).



## 9. Doctorat

– **procédure:** page 4  
– **délais:** page 6  
– **choix des études:**  
www.unil.ch/enseignement  
– **candidature en ligne:**  
www.unil.ch/dimmat

– **taxe administrative:** page 43  
– **coût de la vie et des études:**  
page 44  
– **visa:** page 45

Les étudiants qui désirent poursuivre leurs études en vue de l'obtention du grade de docteur doivent être jugés formellement admissibles en doctorat par le Service des immatriculations et inscriptions. Ils doivent notamment être titulaires d'un master délivré par une université ou haute école spécialisée suisse, ou d'un titre jugé équivalent par la Direction à un master délivré par une université ou haute école spécialisée suisse. De plus, ils doivent être formellement admissibles en doctorat dans l'université auprès de laquelle ils ont effectué leurs études antérieures (ou éventuellement une autre université située dans le même pays et reconnue par l'UNIL).

**Ils doivent aussi satisfaire aux exigences suivantes:**

- \* obtenir l'accord d'un professeur en qualité de directeur de thèse
- \* obtenir l'accord de la faculté concernée.

**Procédure** (voir aussi page 4)

Le candidat envoie dans les délais (page 6) son dossier complet (contenu voir ci-dessous) à l'adresse suivante:

Université de Lausanne  
Service des immatriculations et inscriptions  
Unicentre  
CH-1015 Lausanne

## Contenu du dossier pour une admission en doctorat

Après avoir déposé sa demande en ligne ([www.unil.ch/immat](http://www.unil.ch/immat), rubrique *futurs doctorants*), le candidat envoie au Service des immatriculations et inscriptions :

- \* une copie de la fiche récapitulative de saisie imprimée lors du dépôt de la candidature en ligne
- \* une photo format passeport
- \* une copie du diplôme de fin d'études secondaires et du ou des diplôme(s) universitaire(s), ainsi que du supplément au diplôme (si remis) ;

**attention :** pour les diplômes délivrés par une école, respectivement une université étrangère, les copies de tous les documents doivent être certifiées conformes

- \* une copie de tous les relevés de notes obtenues à tous les examens présentés à l'université ;

**attention :** pour les diplômes délivrés par une école, respectivement une université étrangère, les copies de tous les documents doivent être certifiées conformes

- \* une attestation confirmant que le candidat est formellement admissible en doctorat dans l'université auprès de laquelle il a effectué ses études antérieures (ou éventuellement une autre université située dans le même pays et reconnue par l'UNIL), excepté pour les candidats titulaires d'un bachelor ou master délivré par une université suisse
- \* pour les candidats provenant d'une autre université suisse ou d'une HES/HEP : joindre également une attestation d'exmatriculation (l'attestation doit être fournie au plus tard au début du semestre, lors de la confirmation de l'immatriculation)
- \* un curriculum vitae complet
- \* une copie du passeport ou de la carte d'identité
- \* le cas échéant, une copie de la preuve du virement des CHF 200.– / CHF 250.– (voir remarque page 43)
- \* une traduction authentifiée des documents qui ne sont pas rédigés en français, allemand, anglais ou italien.

**Attention :** il est nécessaire de déposer sa candidature en ligne **et** d'envoyer les documents par courrier postal.

A réception du dossier, le Service des immatriculations et inscriptions enverra à l'étudiant les formulaires « attestation de thèse », qu'il devra remplir et transmettre à son futur directeur de thèse, qui les remet ensuite au Décanat (les instructions précises figurent sur ces formulaires). Attention : pour accélérer la procédure, les attestations de thèse sont remises au candidat avant l'examen de l'admissibilité formelle. Leur envoi ne signifie donc pas forcément que le candidat est admis. Les facultés ou écoles doivent retourner l'attestation de thèse, munie des signatures prévues, au Service des immatriculations et inscriptions d'ici le 15 octobre 2012 (semestre d'automne 2012/2013) ou le 1<sup>er</sup> mars 2013 (semestre de printemps 2013). Il est par conséquent important que le candidat transmette rapidement l'attestation de thèse à son futur directeur.

## Candidats titulaires d'un grade de l'UNIL

Pour les gradués de l'UNIL, il n'est pas nécessaire d'envoyer un dossier complet. Il suffit d'envoyer un curriculum vitae à jour au Service des immatriculations et inscriptions et de remettre, dans les délais, les attestations de thèse signées au Service des immatriculations et inscriptions.

Les candidats seront informés, personnellement et par écrit, de la suite qui sera donnée à leur demande et des modalités à remplir en vue de leur immatriculation.

**Attention :** les doctorants doivent être immatriculés à l'UNIL du début à la fin de leur doctorat, jusqu'à l'enregistrement de la thèse auprès de la Bibliothèque Cantonale et Universitaire.

## 10. Admission aux programmes de Master of Advanced Studies (MAS)

L'Université de Lausanne propose, par le biais de la Formation Continue UNIL-EPFL, des programmes de MAS, souvent en collaboration avec d'autres hautes écoles et dans de nombreuses disciplines réparties dans toutes les facultés. L'Université a pour objectif d'augmenter l'offre en programmes proposés par ses facultés, tout en assurant leur excellence et leur eurocompatibilité, afin que chaque titulaire d'un MAS de l'UNIL puisse voir reconnaître et faire valoir son diplôme sur le plan européen.

Les candidats sont priés de prendre contact avec les facultés respectives pour connaître le contenu et le délai de dépôt du dossier pour le programme de MAS choisi. Ils déposent leur dossier auprès du Service des immatriculations et inscriptions selon le délai fixé par la faculté, mais au plus tard le **30 juin 2012**.

Pour certains MAS, les candidats doivent être au moins titulaires d'un diplôme universitaire jugé équivalent à un master de l'Université de Lausanne. Pour d'autres MAS, les candidats peuvent aussi être admis s'ils ne sont titulaires que d'un diplôme jugé équivalent à un bachelor délivré par l'Université de Lausanne ou d'un bachelor HES/HEP. Le cas échéant, une plus grande expérience professionnelle est requise.

Plus d'informations sur les MAS proposés par l'UNIL sous [www.formation-continue-unil-epfl.ch/](http://www.formation-continue-unil-epfl.ch/)

## 11. Équivalences de cours, de séminaires et d'examens

Les étudiants désirant obtenir des équivalences pour leurs études universitaires antérieures demanderont, simultanément à la demande d'immatriculation, un formulaire de demande d'équivalence, auprès du Service des immatriculations et inscriptions de l'Université de Lausanne. Le formulaire permettant de solliciter des équivalences sera joint, le cas échéant, à l'attestation d'admission à l'immatriculation.



## 12. cours d'appoint et cours de vacances

Une bonne connaissance du français est exigée pour l'admission à l'Université de Lausanne. L'étudiant dont le français n'est pas la langue maternelle, qui n'est pas titulaire d'un certificat cantonal de maturité gymnasiale reconnu par la Confédération, ni d'un titre suisse jugé équivalent, mais qui est dispensé de l'examen complémentaire des universités suisses (ECUS), subira un examen de français avant son immatriculation définitive en bachelor (voir page 32).

### Cours d'appoint

L'Université de Lausanne offre à ses étudiants régulièrement inscrits des cours d'appoint de français. Les cours d'appoint sont des cours de français (langue, littérature, culture) destinés aux étudiants non francophones. Ces cours, gratuits, ont pour but de permettre aux étudiants d'organiser et de systématiser les connaissances de français que leur vie et leurs études à Lausanne leur permettent d'acquérir. Ils sont organisés par l'École de français langue étrangère ([www.unil.ch/fle](http://www.unil.ch/fle)). L'inscription à ces cours ne permet cependant pas d'être dispensé de l'examen de français (voir page 32).

### Cours de vacances

Les étudiants désirant perfectionner leur connaissance de la langue française peuvent s'inscrire au Cours de vacances de l'Université :

Cours de vacances de l'Université de Lausanne

Anthropole

CH- 1015 Lausanne

Tél. : ++41 (0)21 692 30 90

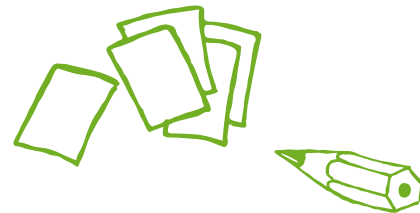
Fax: ++41 (0)21 692 30 85

[coursdevacances@unil.ch](mailto:coursdevacances@unil.ch)

[www.unil.ch/cvac](http://www.unil.ch/cvac)

Le Certificat d'Etudes françaises (+ 6 crédits ECTS) du Cours de vacances de l'UNIL niveau B1-B2 (moyen) et niveau C1-C2 (avancé) permettent d'être dispensé de l'examen de français (voir page 32).

/// **Attention:** les personnes désirant entreprendre des études à l'UNIL après avoir suivi un cours de vacances doivent avoir déposé leur dossier auprès du Service des immatriculations et inscriptions dans les délais (page 6).



## 13. étudiants-hôtes

Les étudiants immatriculés et régulièrement inscrits dans une université étrangère peuvent être admis à l'UNIL en qualité d'étudiants-hôtes. La durée du séjour est limitée au maximum à deux semestres, pendant lesquels l'étudiant-hôte s'acquitte aussi des droits d'inscription forfaitaires aux cours. Le candidat doit répondre aux critères suivants:

- \* les études à l'UNIL doivent s'inscrire dans la même filière et le même niveau (bachelor ou master) que ceux choisis dans l'université d'origine
- \* dans l'université d'origine, il doit déjà avoir réussi au moins deux semestres ou acquis 60 crédits pour les programmes de bachelor et un semestre ou 30 crédits pour les programmes de master.

L'immatriculation est soumise au préavis de la faculté ou de l'école concernée. Avec l'accord de cette dernière, l'étudiant-hôte peut se présenter à des examens et obtenir des attestations; cependant, l'UNIL ne décerne pas de grade académique à l'étudiant-hôte. La réussite de l'examen de français (page 32) n'est pas exigée. Par contre, l'étudiant-hôte qui entend poursuivre ses études à l'UNIL doit satisfaire aux conditions d'immatriculation.

### Procédure

Après avoir déposé sa demande en ligne ([www.unil.ch/immat](http://www.unil.ch/immat), rubrique *futurs étudiants* puis *bachelor* ou *master*), le candidat envoie dans les délais (page 6) au Service des immatriculations et inscriptions son dossier complet (contenu: voir page 11 pour les programmes de niveau bachelor et 35 pour ceux du master) à l'adresse suivante:

Université de Lausanne  
Service des immatriculations et inscriptions  
Unicentre  
CH-1015 Lausanne



## 14. Transfert d'université ou de faculté

Un changement d'université implique une nouvelle immatriculation. Le candidat doit par conséquent suivre la procédure régulière (voir les chapitres délais, conditions d'immatriculation, etc.).

Les demandes de transfert d'étudiants déjà immatriculés à l'UNIL sont à adresser dans les délais au Service des immatriculations et inscriptions de l'Université de Lausanne. Il est recommandé aux étudiants de l'UNIL désirant changer de faculté de s'informer à temps sur les conditions (examen de français, examen complémentaire des universités suisses (ECUS), etc.).

Le candidat ayant déjà entrepris des études sans obtenir de titre peut voir sa demande soumise à des restrictions.

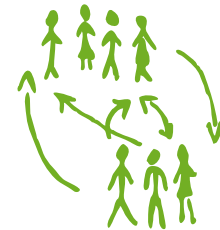
La législation de l'Université de Lausanne actuellement en vigueur prévoit certaines restrictions.

- \* L'étudiant qui a déjà effectué des études universitaires peut être admis à l'immatriculation en vue de l'obtention d'un bachelors (baccalauréat universitaire) ou dans un cursus proposé par l'École de français langue étrangère pour autant qu'il ait obtenu, pendant ses six derniers semestres d'études universitaires, au moins soixante crédits ECTS («European Credit Transfer and Accumulation System») dans un programme donné ou des attestations certifiant de résultats équivalents.
- \* L'étudiant qui a été exclu d'une autre Haute école universitaire pour des motifs disciplinaires ne peut s'immatriculer à l'Université.

Le transfert d'une faculté à l'autre ou d'une section à une autre est exclu lorsque l'une des conditions mentionnées ci-dessus appliquées par analogie est réalisée.

- \* L'étudiant qui a été éliminé d'une faculté de l'Université ou d'une autre Haute Ecole universitaire et qui est admis à s'inscrire dans une autre faculté ne bénéficie que d'une seule tentative à la première série d'examens.
- \* L'étudiant qui n'est plus autorisé à poursuivre ses études dans une autre Haute Ecole universitaire suisse ou étrangère n'est pas autorisé à s'inscrire dans la même orientation ou discipline à l'Université de Lausanne.
- \* Dans certaines facultés, l'étudiant éliminé d'une section ne peut plus s'inscrire dans une autre section de cette même faculté.

La double immatriculation (à l'UNIL et dans une autre Haute Ecole pendant la même période d'études) n'est pas autorisée. Le cas échéant, une attestation d'exmatriculation devra être fournie au Service des immatriculations et inscriptions avant le début de l'année académique.





## 15. Mobilité à l'UNIL

Les étudiants de l'Université de Lausanne bénéficient de nombreuses facilités administratives et financières pour accomplir une partie de leurs études dans une haute école suisse ou étrangère. Pour tout renseignement, consultez le site : [www.unil.ch/echanges](http://www.unil.ch/echanges)



## 16. Taxe administrative

S'acquittent d'une taxe de CHF 200.– pour les frais administratifs de préparation et d'examen des dossiers :

- les candidats au cursus de bachelor, à l'année préparatoire et au diplôme de l'Ecole de français langue étrangère, s'ils sont titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires ou universitaires étranger
- les candidats au cursus de master, au doctorat ou à des MAS s'ils ne sont pas titulaires d'un bachelor, respectivement d'un master délivré par une université ou haute école spécialisée suisse.

La taxe administrative n'est pas remboursable, même si le candidat retire sa demande ou si son admission est refusée par l'Université.

La preuve du paiement de cette taxe devra être jointe au dossier envoyé par courrier postal au Service des immatriculations et inscriptions de l'UNIL.



**Trois possibilités sont offertes pour effectuer le paiement:**

**virer la somme de CHF 200.– (deux cents francs suisses) sur le compte de chèques postaux de:**

Université de Lausanne – 1015 Lausanne

Compte no. 10-13575-3

IBAN: CH17 0900 0000 1001 3575 3

SWIFT/BIC: POFICHBEXXX

Motif du versement: UNIL – Immat – Taxe administrative + votre nom et prénom

**ou virer la somme de CHF 200.– (deux cents francs suisses) à la:**

Banque Cantonale Vaudoise (B.C.V.)

Place Saint-François 14

1003 Lausanne

Compte no. 710.091.2

Clearing bancaire: 767

SWIFT: BCVLCH2L

IBAN: CH30 0076 7000 Z071 0091 2

Motif du versement: UNIL – Immat – Taxe administrative + votre nom et prénom

**ou établir un chèque d'un montant de CHF 250.– (deux cent cinquante francs suisses) au nom de:**

Université de Lausanne / Immat. et le joindre à votre dossier.

Les frais éventuels seront à la charge de l'émetteur. Il est essentiel de joindre la preuve du paiement à votre dossier; à défaut, ce dernier ne sera pas traité.

## 17. coût de la vie et des études (2012-2013)

Taxes d'inscription aux cours et examens, et taxes semestrielles: CHF 580.– (par semestre).

Ces tarifs ne s'appliquent pas aux Masters of Advanced Studies (CHF 2 000.– à CHF 30 000.– par année, selon le programme choisi). Le bulletin de versement remis par le Service des immatriculations et inscriptions permet d'effectuer le paiement des taxes auprès d'un guichet de la poste suisse ou par e-banking.

Le budget de base d'un étudiant est d'environ CHF 1 950.– par mois. Ce montant comprend, en plus des taxes d'inscription et taxes semestrielles:

Entretien et nourriture:	CHF 850.– à CHF 900.–
Logement (sans les charges):	CHF 550.– à CHF 750.–
Assurances maladie et accidents:	CHF 150.– à CHF 300.–
Livres et matériel:	CHF 100.– à CHF 150.–

## 18. Bourses

Différents types d'aides financières sont à la disposition des étudiants en fonction de leur situation académique, financière et personnelle. Pour plus d'informations, consultez le site:

[www.unil.ch/sasc](http://www.unil.ch/sasc)  
(rubrique: « social »).

Les candidats qui envisagent d'étudier en 3<sup>e</sup> cycle et qui sont à la recherche de fonds peuvent consulter le site suivant:

[www.unil.ch/recherche](http://www.unil.ch/recherche)  
(rubrique: « financement »).



## 19. permis pour études-visa

Pour les candidats en provenance de pays soumis à l'obligation de visa pour un séjour de plus de trois mois, il est impératif de déposer la demande depuis l'étranger. L'étudiant doit être en possession de son visa d'entrée pour études avant de venir en Suisse. Pour obtenir le visa d'entrée pour études, le candidat doit remplir certaines conditions, notamment :

- \* indiquer clairement le cursus d'études qu'il a choisi, sa durée prévue, le diplôme qu'il souhaite obtenir
- \* avoir des moyens financiers assurés et suffisants pour couvrir ses besoins pendant son séjour, à savoir au minimum CHF 2'100.– par mois (il n'est pas autorisé à exercer une activité accessoire pendant le 1<sup>er</sup> semestre d'études)
- \* l'âge et les formations antérieures du candidat doivent être compatibles avec le choix d'études.



Le fait de remplir les conditions susmentionnées ne justifie pas automatiquement l'octroi du visa. En tout état de cause, seuls les critères des autorités fédérales et cantonales compétentes font foi. De plus amples informations sont disponibles auprès des autorités consulaires suisses.

La procédure d'examen de la demande de visa pouvant prendre un certain temps, il est vivement recommandé de s'adresser aux autorités consulaires suisses au plus tard lors de l'obtention de l'attestation d'admission à l'immatriculation. Pour obtenir cette attestation suffisamment tôt, les candidats doivent déposer leur demande d'immatriculation auprès de l'UNIL au moins deux mois avant les délais généraux mentionnés à la page 6. Le Service des immatriculations et inscriptions ne peut intervenir dans le processus auprès des autorités (Ambassade, Consulat, Service cantonal de la population).

En plus de l'attestation d'admission à l'immatriculation délivrée par l'Université de Lausanne, le candidat devra remettre aux autorités consulaires le formulaire de demande d'autorisation de séjour temporaire pour études dans le Canton de Vaud ([www.vd.ch/formulaires-etrangers](http://www.vd.ch/formulaires-etrangers)).

Plus d'informations sous :

[www.vd.ch/fr/themes/vie-privee/population-etrangere/entree-et-sejour](http://www.vd.ch/fr/themes/vie-privee/population-etrangere/entree-et-sejour) et [www.bfm.admin.ch](http://www.bfm.admin.ch)

**Attention :** si le visa n'est délivré qu'après le début des cours en septembre ou février, il n'est plus possible d'être admis. Contacter le Service des immatriculations et inscriptions pour un éventuel report de la candidature.

## 20. Logement

Le site [www.unil.ch/logement](http://www.unil.ch/logement) centralise toutes les informations concernant le logement pour étudiant (maisons d'étudiants, foyers, chambres dépendantes ou indépendantes chez des privés, ou appartements à partager avec d'autres étudiants).

Nous vous rendons attentif au fait que la situation du logement est particulièrement difficile dans la région et l'UNIL ne peut pas garantir un logement à chacun de ses étudiants. Elle prend néanmoins toutes les mesures qui sont à sa disposition pour essayer de trouver le plus grand nombre de logements possible.



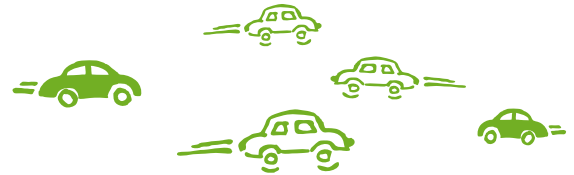
## 21. Accès au site de l'UNIL

L'accès au site de l'Université de Lausanne se fait en priorité grâce aux transports publics (métro M1).



Le stationnement sur le site de l'Université est réglementé et payant. Les autorisations de parcage peuvent être obtenues sur inscription avant chaque semestre; leur nombre est très limité. Elles ne permettent pas de laisser un véhicule plus de 72 heures sur le site. Pour plus d'informations, consultez le site :

[www.unil.ch/unibat](http://www.unil.ch/unibat)  
(rubrique: « prestations »).



# Adresses principales à l'UNIL

central téléphonique de l'UNIL : ++41 (0)21 692 11 11

## 1. services de la direction à disposition des étudiants

### Service des immatriculations et inscriptions

Unicentre – 1015 Lausanne  
Tél.: ++41 (0)21 692 21 00  
Fax: ++41 (0)21 692 21 05  
immat@unil.ch; [www.unil.ch/immat](http://www.unil.ch/immat)

Réception téléphonique:  
lu, jeu 10h-13h et ma, mer 13h-15h

Guichet: lu, jeu et ve 10h-13h et ma,  
mer 13h-15h

### Service des affaires socio-culturelles

Unicentre – 1015 Lausanne  
Tél.: ++41 (0)21 692 21 13  
Fax: ++41 (0)21 692 21 15  
info.sasc@unil.ch; [www.unil.ch/sasc](http://www.unil.ch/sasc)  
Réception: 10h-14h

### Service d'orientation et conseil

Unicentre – 1015 Lausanne  
Tél.: ++41 (0)21 692 21 30  
Fax: ++41 (0)21 692 21 35  
orientation@unil.ch; [www.unil.ch/soc](http://www.unil.ch/soc)  
Réception: 10h-16h

## 2. secrétariats des facultés et écoles

### Faculté de théologie et de sciences des religions

Anthropole – 1015 Lausanne  
Tél.: ++41 (0)21 692 27 00  
Fax: ++41 (0)21 692 27 05  
SecretariatFTSR@unil.ch

### Faculté de droit

Internef – 1015 Lausanne  
Tél.: ++41 (0)21 692 27 50  
Fax: ++41 (0)21 692 27 76  
affaires-etudiantes.droit@unil.ch

### Ecole des sciences criminelles (ESC)

Batochime – 1015 Lausanne  
Tél.: ++41 (0)21 692 46 00  
Fax: ++41 (0)21 692 46 05  
info.esc@unil.ch

### Faculté des lettres

Anthropole – 1015 Lausanne  
Tél.: ++41 (0)21 692 29 98 ou 692 29 78  
Fax: ++41 (0)21 692 29 05  
info\_lettres@unil.ch

### Ecole de français langue étrangère

Anthropole – 1015 Lausanne  
Tél.: ++41 (0)21 692 30 80  
Fax: ++41 (0)21 692 30 85  
efle@unil.ch

### Faculté des sciences sociales et politiques (SSP)

Anthropole – 1015 Lausanne  
Tél.: ++41 (0)21 692 31 20  
Fax: ++41 (0)21 692 31 15  
ssp@unil.ch

### Faculté des hautes études commerciales (HEC)

Internef – 1015 Lausanne  
Tél.: ++41 (0)21 692 33 00  
Fax: ++41 (0)21 692 33 05  
hec@unil.ch

### Faculté des géosciences et de l'environnement (FGSE)

Amphipôle – 1015 Lausanne  
Tél.: ++41 (0)21 692 35 03  
Fax: ++41 (0)21 692 35 05  
gse.acad@unil.ch

### Faculté de biologie et de médecine (FBM) Ecole de biologie – Branche biologie

Bioaphore – 1015 Lausanne  
Tél.: ++41 (0)21 692 40 10  
Fax: ++41 (0)21 692 40 05  
biologie-etudiants@unil.ch

### Ecole de biologie – Branche pharmacie

Bioaphore – 1015 Lausanne  
Tél.: ++41 (0)21 692 40 10  
Fax: ++41 (0)21 692 40 05  
biologie-etudiants@unil.ch

### Ecole de médecine

Rue du Bugnon 21  
1011 Lausanne  
Tél.: ++41 (0)21 692 50 11  
Fax: ++41 (0)21 692 50 35  
medecineenseignement@unil.ch

## Impressum

Ce volume a été élaboré par le Service  
des immatriculations et inscriptions

### **Réalisation**

Carine Rüssmann

### **Ligne graphique**

Unicom

### **Photographie**

Luis Ferreira ©UNIL

### **Impression**

Groux arts graphiques SA

Janvier 2012

2 000 exemplaires